

L'Agence Française de Développement en République Démocratique du Congo *Préserver et exploiter durablement les ressources*

Un patrimoine exceptionnel à préserver

Au cœur du deuxième bassin forestier mondial, la République Démocratique du Congo abrite un patrimoine naturel unique au monde : 145 millions d'hectares de formations forestières soit 62 % de la superficie totale du territoire national, une faune extrêmement variée, plus de genres de primates que dans l'ensemble des pays du monde, plus de 400 espèces de mammifères soit 54 % des espèces répertoriées en Afrique...



Cependant, les ressources forestières sont soumises à des pressions croissantes provenant de l'agriculture itinérante (sur brûlis), de l'exploitation forestière commerciale ou artisanale, de la récolte des bois de feu, de l'exploitation minière et de l'extension des centres urbains. C'est pourquoi ce patrimoine exceptionnel doit être sauvegardé. Mais, il doit tout autant être mis en valeur. Il n'a pas comme seule vocation à devenir le poumon de la planète. Il doit aussi être une source durable de richesses pour les populations locales.

Un potentiel économique à développer



Les forêts du Bassin du Congo représentent l'un des principaux potentiels du développement économique d'Afrique Centrale, et de la République Démocratique du Congo en particulier, à condition d'être mises en valeur conformément aux règles du développement durable. Aussi bien par l'exploitation du bois dans les concessions forestières que par la valorisation des aires protégées, notamment par l'écotourisme. Dans ce bassin, plus de 100.000 personnes sont directement employées par le secteur forestier organisé. La forêt est appelée à prendre de plus en plus d'importance dans l'économie congolaise à mesure que la paix

et la stabilité encourageront l'investissement et le développement. Il faut prendre en compte ces réalités économiques dans les réponses politiques qui sont apportées aux problèmes environnementaux.

Une gestion durable à encourager

Le soutien de la France vise à préserver la très riche biodiversité de la RDC dans le cadre de la stratégie d'intégration régionale développée à travers le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo et l'appui à la CICOS, Commission Internationale du bassin du Congo – Oubangui - Sangha. L'Agence Française de Développement appuie cette stratégie régionale et intervient en RDC avec pour objectif de favoriser un

processus vertueux, notamment en aidant à l'émergence de partenariats public/privé. Toutes les activités de l'AFD s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale congolaise et plus particulièrement selon les objectifs des piliers 1 et 2 du Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR).

Des projets pérennes à mettre en oeuvre

Les projets en cours d'exécution

- ❖ **La mise à disposition d'un Conseiller forêt-environnement** auprès du Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme depuis 2008.
- ❖ **La mise à disposition d'un Conseiller eau** par le service de Coopération de l'Ambassade auprès du Secrétaire Général de la CICOS depuis 2007
- ❖ **L'appui technique et financier à l'ouverture en 2006 du bureau UICN – RDC** et la mise à disposition d'un Assistant Technique
- ❖ **Appui par à la mise en œuvre d'une stratégie de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD)** dans le cadre d'un programme cofinancé et mis en œuvre par CI, WCS et WWF au niveau de l'ensemble des pays du Bassin du Congo et par l'intermédiaire du fonds de partenariat du carbone forestier (FCPF) de la Banque Mondiale (1,4 M euros).
- ❖ En 2007, le FFEM a participé à la **création de la Réserve de Lomako**, dans la Province Orientale, en partenariat avec le programme CARPE (USAID) et l'ONG AWF. Au cœur du paysage Maringa, la forêt de Lomako est une vaste étendue de

forêt encore préservée (3 600 km²) où plusieurs espèces emblématiques coexistent (Buffles de forêt, Eléphants, Bongo, Paon congolais) et est le refuge d'importantes populations de Bonobos, espèce de primate endémique de la zone, menacée par la chasse et la réduction de son habitat. Pour ces raisons, la forêt a été classée en réserve naturelle par l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN).



FFEM :

Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) appuie la mise en place d'aires protégées et la préservation de la biodiversité. Créé par la France, le FFEM vise une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement mondial. Son action concerne la lutte contre l'effet de serre et les effets négatifs dus aux changements climatiques, la protection de la biodiversité, la protection des eaux internationales, la lutte contre la dégradation des sols incluant la désertification et le déboisement, l'élimination des polluants organiques persistants et la protection de la couche d'ozone.

Les projets en cours d'instruction

- ❖ **Appui à l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement forestier durables.** L'objectif est d'améliorer la gestion des forêts de production en prenant simultanément en compte les intérêts économiques, sociaux et environnementaux des espèces animales qu'elles abritent et des populations qui y vivent. Il s'agit, en particulier, d'aider à la mise en place d'une « écocertification » des bois internationalement reconnue et d'appuyer les entreprises forestières qui s'engagent dans l'écocertification.



- ❖ **Promouvoir le développement de filières énergétiques qui permettent de limiter la déforestation et qui encouragent le développement de l'agriculture péri-urbaine raisonnée.**
L'Agence accorde une attention particulière à soutenir des projets qui contribuent à lutter contre l'effet de serre et l'érosion des sols en périphérie des zones les plus urbanisées. Il s'agit également de participer à la protection et à la gestion intégrée des ressources en eaux superficielles et souterraines.
- ❖ **Soutenir l'intervention de la Commission Internationale Congo Oubangui Sangha (CICOS), basée à Kinshasa, en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Congo et du développement du transport fluvial.**
- ❖ **Contribuer avec l'UICN à pérenniser et à étendre le réseau des Parcs Nationaux et des Zones Protégées** par la mise en place de modalités de gestion durable, de mécanismes de financement adaptés et par la valorisation des services environnementaux.
- ❖ **Appui à l'Université TCCB dans l'est** en collaboration avec Conservation International, projet présenté au FFEM par le MEEDDAT.

